

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 24 juin 2016**CP2016_06_31
id. 2632

L'an deux mille seize le vingt quatre juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**TRAVAUX D'INVESTISSEMENT POUR DES AMÉNAGEMENTS DE
VILLAGES
COMMUNES DE BELBÈZE EN LOMAGNE, CAYLUS,
ESCAZEAUX, LE CAUSÉ, MOLIÈRES, MONTALZAT, MONTEILS,
REYNIÈS, SAINT AMANS DE PELLAGAL, SAINT GEORGES,
SAINT JEAN DU BOUZET ET TOUFFAILLES****I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES**

Conformément à la décision prise par l'Assemblée Départementale lors de la réunion du 16 mars 2016, concernant les nouvelles politiques d'aides aux communes en matière d'aménagements de villages, le Conseil Départemental accorde des subventions pour les travaux suivants :

- traitement des sols, des trottoirs et aménagement des espaces publics dans les bourgs,
- construction des collecteurs des eaux pluviales,

- embellissement des bourgs : plantations, restauration de patrimoine bâti, ponts-bascules, etc...,
- création de sanitaires publics,
- première installation de vidéo-protection par commune.

II - FINANCEMENT DÉPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est plafonnée à **80 000 € HT**. Les taux de subvention varient de 12 à 36% selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50% si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30% si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants. Une deuxième tranche pourra être accordée.

III - DEMANDES DE SUBVENTION PRÉSENTÉES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, Monsieur le Président soumet les dossiers suivants :

DEMANDES DE SUBVENTIONS PRÉSENTÉES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTION NABLE	TAUX DE SUBVEN TION	SUBENTION DÉPARTEMENTALE	
				NOUVELLE POLITIQUE	ANCIENNE POLITIQUE pour mémoire
1) BELBEZE EN LOMAGNE Travaux d'aménagement et d'embellissement du village VIAM/ACO02655	5 046,00 €	5 046 €	54%	<u>2 724 €</u>	2 724 €
2) CAYLUS Rénovation de la toiture et de la charpente de l'ancien lavoir VIAM/ACO02803	72 630,00 €	72 630 €	18%	<u>13 073 €</u>	3 420 €
3) ESCAZEAUX Aménagement de la place aux abords de la salle des fêtes VIAM/ACO02353	39 418,00 €	39 418 €	36 %	<u>14 190 €</u>	6 840 €
4) LE CAUSÉ Création d'une aire de jeux VIAM/ACO02382	2 777,00 €	2 777 €	54%	<u>1 499 €</u>	1 499 €

Observation : Préfinancement accordé le 17 juillet 2015.

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTION NABLE	TAUX DE SUBVEN TION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE	
				NOUVELLE POLITIQUE	ANCIENNE POLITIQUE pour mémoire
5) MOLIERES Réfection de la rue du Haut de la ville (réseau pluvial) VIAM/ACO02812 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 19 janvier 2016.	47 027,00 €	47 027 €	18%	<u>8 464 €</u>	3 420 €
6) MONTALZAT Création d'un parking aux abords de l'église de Saint Julien, récupération des eaux pluviales et aménagement paysager de la place de l'église VIAM/ACO02471 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 27 juillet 2016.	69 028,00 €	69 028 €	24%	<u>16 566 €</u>	4 560 €
7) MONTEILS Travaux d'aménagement au cimetière VIAM/ACO02582 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 24 septembre 2015.	19 943,00 €	19 943 €	18%	<u>3 589 €</u>	3 420 €
8) REYNIES Aménagement d'un réseau d'eaux pluviales rue Georges Clémenceau VIAM/ACO02503 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 11 août 2015.	78 200,00 €	78 200 €	18%	<u>14 076 €</u>	3 420 €
9) SAINT AMANS DE PELLAGAL Création de murets en face de la mairie VIAM/ACO02548 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 8 septembre 2015.	28 140,00 €	28 140 €	36%	<u>10 130 €</u>	6 840 €
10) SAINT GEORGES Aménagement des espaces publics des places Saint Georges et Saint Martin VIAM/ACO02850	23 191,00 €	23 191 €	54%	<u>12 523 €</u>	10 260 €

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTION NABLE	TAUX DE SUBVEN TION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE	
				NOUVELLE POLITIQUE	ANCIENNE POLITIQUE pour mémoire
11) SAINT JEAN DU BOUZET Réfection de la place et des abords de l'église VIAM/ACO02579	20 946,00 €	20 946 €	54%	<u>11 310 €</u>	10 260 €
12) TOUFFAILLES Mise en place d'un réseau pluvial Antennes n ^{os} 6, 7, 8 et 10 VIAM/ACO02584	54 674,00 €	54 674 €	31,20%	<u>17 058 €</u>	5 928 €
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 26 octobre 2015.					

TOTAL :125 202 €

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous-fonction 74

Autorisation de programme 2016	400 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes	145 549 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	125 202 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	270 751 €
Disponible.....	129 249 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde, selon les modalités susvisées, une subvention globale de 125 202 € pour les 12 dossiers présentés, détaillés ci-dessus ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Madame Riols n'a pas pris part au vote.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC